



Puis-je obtenir la nationalité française automatiquement ?

Par **tomatito**, le **01/04/2016** à **15:32**

Bonjour,

Je pense faire une demande de naturalisation française mais avant, j'aurai voulu savoir si par hasard il m'était possible de l'obtenir automatiquement ou de manière disons un peu plus simplifiée dû aux facteurs suivants :

Je suis né en France de père apatride et de mère japonaise, j'ai donc obtenu naturellement la nationalité japonaise. J'ai quitté la France à l'âge de 5 ans mais j'ai poursuivi ma scolarité dans des établissements français à l'étranger puis en France. Ayant vécu à l'étranger une bonne partie de ma vie je suis revenu en France et j'y réside depuis maintenant 10 ans avec un titre de séjour de 10 ans en tant qu'époux de ressortissant européen.

Est-ce que le fait d'être née en France, d'avoir fait toutes mes études dans des établissements publics français (principalement à l'étranger) et d'être résident (titre de séjour 10 ans) depuis donc 10 ans me permettraient d'obtenir la nationalité "automatiquement" (comme par exemple pour les enfants nés en France peuvent le faire à 18 ans sous certaines conditions) ou dois-je faire une demande de naturalisation avec les procédures assez longues que l'on connaît ?

Si quelqu'un peut m'éclairer :)

Merci

Par **youris**, le **01/04/2016** à **17:51**

bonjour,

le lien

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295>

indique:

" Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à ses 18 ans si, à cette date :

- il réside en France,

- et s'il a eu sa résidence effective et habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans ."

il me semble que vous ne remplissez pas ces conditions.
salutations